



problème suite décès co-emprunteur

Par **laurem05**, le **27/06/2023** à **14:12**

Bonjour,

En 2012 nous avons souscrit un crédit immobilier, assurés a 100% sur les deux emprunteurs, la compagnie a accepté de nous assurer apres visite medicale et prise de sang, nous avons a l'époque 46 ans pour moi et mon conjoint 48 nous nous sommes depuis séparés mais nous continuions tout deux a rembourser chacun notre part.

Mon ex Conjoint est décédé le 13 avril dernier des suites d'un infarctus, j'ai donc pu obtenir un certificat de mort naturelle mais l'assurance "fait durer le plaisir" si j'ose dire et a mit un mois après réception de ce papier pour me demander de justifier de ses arrêts de travail depuis janvier 2007, la securité sociale ne peut remonter que sur 8 ans,j'ai bien compris qu'ils cherchent les antécédents éventuels, en attendant je dois continuer a rembourser la totalité des mensualités du prêt ce qui me met en difficultés financières (avec menace de me ficher banque de France)

Que puis-je faire pour faire accélérer les choses sachant que j'ai demandé a son ancien employeur de me fournir ce justificatif mais que cela peut prendre du temps car il faut passer par le notaire ? Car n'ayant jamais ete marié... nous avons 3 enfants

Par **Marck.ESP**, le **27/06/2023** à **15:06**

Bon,jour

A ce stade, il faudrait voir un avocat spécialisé.

Par **youris**, le **27/06/2023** à **15:10**

bonjour,

comme vous n'avez aucun lien juridique avec le défunt, son ancien employeur n'a aucune obligation de répondre à votre demande.

votre notaire pense-t-il avoir une réponse ?

salutations

Par **laurem05**, le **27/06/2023** à **15:14**

Oui la responsable RH me demande de passer par le notaire mais fera des recherches et me fera une reponse